L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. | WINNIPEG, MAN., 27 DECEMBRE 1900. | NUMERO 47

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signé.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port)........................ 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne.................. .12c
Chaque insertion subsequente........ .... . 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariagse sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Au Transvaal

Les Boers ont lieu décidement envahi la Colonie du Cap et l'invasion quoiqu'en disent certaines dépêches est sérieuse.

La preuve en est, que Kitchener a cru necessaire de se transporter en personne à Alival sur le theatre des opérations.

Dailleurs le general en chef a reclamé de Londres un envoi considerable de renforts ; le ministere de la guerre a recommencé à acheter aux Etats-Unis des chevaux, des mules ; le nombre d'animaux de traits requis serait de 50,000 !

Deplus l'hon. Chamberlain vient de s'adresser au Canada par l'entremise du gouverneur général Lord Minto pour demander 1,000 recrues pour la police africaine dont Balden-Powell est le commandant.

Le recrutement ne semble pas facile, car la solde est considerablement augmeutée, 5 schillings par jour !

Ceci s'explique quand on connait l'etat d'esprit de ceux qui reviennent du Transvaal.

Une lettre du Transvaal. ces jours derniers d'un troupier du Strathcona Horses, nous exprimait un mecontentement absolu de la façon dont les troupiers etaient traités.

La realite est que, la plupart des jeunes gens qui s'elaient engagés, n'avaient aucune idée de ce qu'est une campagne ; la dicipline en temps de guerre ne badine pas, et le ceinturon n'a jamais. assez de trous pour fournir au nombre de jours où la soupe manquant il faut le resérer d'un cran.

L'on trouvera cependant, les mille recrues demandées au Canada, mais nous doutons qu'il y ait plethore de demandes.

En ce qui concerne le theatre des hostilités, il nous parait peu probable que le soulevement des Hollandais du Cap soit assez général pour permettre à De Wet de tenir bien longtemps sur le terrain actuel.

Il doit avoir pour but principal de rompre les chiens ; en changeant le théatre des opérations il vient de se deparasser et d'annuler tous les efforts précedents de concentration dans les districts de l'Orange où il operait.

On dit que les Boers paraissent transporter en ce moment de grandes quantité de provisions dans certains districts. Sil en est ainsi, c'est qu'ils preparent les voies pour des opérations futures.

Les nouvelles les plus probables, vont sans doute venir maintenant du Transvaal où les commandos vont opèrer pour faire diversion.

CORRESPONDANCE

ST LOUIS DE LANGEVIN.

L'année 1900 comptera parmi les années heureuses dans l'histoire de St. Louis de Langevin ; l'abondante recolte de cette année a amené la prosperité, et singulieremeut aidé au développement de notre localité.

Il nous faudrait maintenant un peu d'immigration française au printemps pour venir nous renforcer et profiter de notre bonheur.

Trois marriages dans l'espace d'un mois ! n'est ce pas une preuve certaine de prosperité ?

Monsieur Chs. Schmidt alsacien, à marié melle Marie Branger originaire de Bretagne ; M. Johnny Klynn, metis a epousé melle Caroline Boucher egalement métisse, et M. Jean M. Forretier, français a marié la soeur de la précedente, melle Elise Boucher.

LEBRET

Mr. F. H. A. Coupal fils de notre estimé ami Camil Coupal marchand de Lebret, doit bientot partir pour visiter les principales villes des Etats Unis et du Canada.

Mr. Coupal en passant à Ottawa, y trouvera ses deux jeunes freres Joseph qui suivant les cours de university.

Quoi que le sejour de M. F. H. A. Coupal ici ait été tres court il a cependant su gagner l'estime de tous ceux qui ont étés en contact avec lui nous souhaitons un heureux voyage a notre ami toujours si affable.

AUBIGNY.

Monsieur et Madame Michel Laferrière sont partis le 12 décembre avec deux de leurs enfants pour aller visiter leur famille dans la province de Québec.

M. et Mde Laferrière qui sont au Manitoba depuis dix neuf ans avaient le plus grand désir de revoir leur pays natal.

Nous leur souhaitons un heureux voyage.

NOTRE DAME DE LOURDES.

Vous serez je crois heureux de connaitre le résultat de nos élections municipales

Monsieur Cyprien Lafrenière a été élu conseiller municipal pour notre arrondissement, sa majorité sur son concurrent M. Cailler est de 22, les votes enregistrés étant : 58 pour Lafrenière, 36 pour Cailler.

ST. LEON.

J'ai le regret de vous annoncer la mort de Melle Maria Martel decedée le 21 décembre à Somerset, à l'âge de 16 ans.

Nous offrons nos sincères compliments de condoléances à M. Edouard Martel et à sa famille.

Temoignage Accablant

Le "Colonist" de Victoria, Colombie-Anglaise, un bon journal conservateur, vient de dénoncer, dans un article plein de franchise, la tactique malheureuse du parti tory dans la dernière campagne fédéral.

Son article, que nous reproduisons ci-après, est un formidable soufflet à la clique du "Star" et aux insulteurs de notre nationalité :

"Trente-cinq députés de l'Assemblée législative de Québec ont été élus par acclamation. Nous croyons qu'un tel résultat est sans précedent dans les annales des provinces canadiennes. La députation entière comprend 74 représentants ; trois élection par accalamation de plus et la majorité des députés auraient été élus sans coup férir. Cette étonnante dégringolade du parti conservateur dans Québec ne peut être attribuée qu'à une cause unique : les attaques insensées d'un clan du parti conservateur fédérale contre les Français.

Le "Star" de Montréal a donné l'exemple et il a eu trop d'imitateur ; en conséquence, le parti a été quasi annihilé dans une province où il était naguère presque souverain.

En vain, les journaux modérés comme le "Colonist" ont protesté. Ou a considéré leurs protestations comme nées du désir de favoriser le parti libéral. Il est douteux que la campagne anti-française ait gagné aux conservateurs plus de deux ou trois sièges dans Ontario, —les chefs de cette province disent qu'elle ne leur a pas valu le gain d'un seul, mais que la majorité conservatrice dans Ontario résulte de la désapprobation de toute la politique de l'administration Laurier par les électeurs anglais de cette province, —et cette campagne a certainement fait perdre plusieurs sièges dans Québec.

Il est vrai de dire que les principaux conservateurs espéraient diviser la province de Québec. Les chefs conservateurs ont espéré jusqu'à la fin, diminuer notablement la suite de Laurier dans Québec. En même temps, aux quartiers généraux torys dans l'est, on faisait des pieds et des mains pour pousser les Français dans les rangs du parti libéral. L'élection fédérale nous a fait voir l'un des résultats de cette conduite insensée. Le nombre remarquable d'élections par acclamation dans la lutte provinciale de Québec, nous en montre un autre.

Le "Colonist" a droit à son franc parler sur ce sujet, car il a refusé de faire chorus dans ces appels anti-français.

CHAQUE JOUR, DES PAMPHLETS ELECTORAUX LUI ARRIVAIENT DE L'EST, LA PLUPART DENIGRANT LES FRANCAIS.

Nous avons refuse de nous en servir. Nous n'avons pas cru patriotique de soulever la discorde entre les deux élements de la population du Canada. Nous croyous que le résultat a prouvé la sagesse de notre attitude. Victoria a élus les candidats conservateurs, et ni ces derniers ni le "Colonist" qui les appuyés n'ont d'excuses à offrir parce qu'ils auraient pris part à une campagne politique qui a presque réussi à effacer le parti conservateur dans Québec. Il est impossible d'avoir un Canada uni, tant que la population de Québec se rangera presque en masse contre l'un des partis politiques, et si jamais les conservateurs du pays ont eu un important devoir patriotique à remplir, c'est celui de regagner pour leur parti quelque chose au moins de son prestige dans Québec."

Une Fleur de la Grandeur D'une Roue de Voiture

Il n'est jamais trop tard pour apprendre ! J'ai parlé du "bolo" des Philippines comme de la plus grande fleur du monde, et le "Naturaliste Canadien" a mentionné ce fait dans une livraison précédente. Or' un ami me signale ce qu'il prétend être, à son tour, la plus grande fleur de la terre. C'est la "Raffiesa Arnoldi," de Sumatra. Cet éléphant du monde végétal mesure exactement trois pieds de diamètre, c'est-à-dire la grandeur d'une roue de voiture. Les cinq pétales de cette fleur géante sont ovales, d'un blanc de crême, et poussent autour d'un centre garni d'invraisemblables étamines violettes. La fleur pèse quinze livres et peut tenir près de deux gallons d'eau. De plus, ses boutons ressemblent à des têtes de choux énormes, d'une belle couleur brune.

Les Professions en France

L'Office du Travail public, après quatre ans, les résultats du recensement des professions en France, opéré en 1896 par les soins des agents du ministère des finances.

On y trouve des renseignement précieux ; c'est ainsi que l'on compte 8,430,029 agriculteurs ; 71,626 personnes vivant de la pêche, 226,815 ouvriers employés dans les industries extractives ; 5,378,319 employés daus les industries de manutention et de transport.

Le commerce, la banque, les spectacles comprennent, ensemble, 1,603,817 personnes ; les professions libérales ont eté embrassées par 339,176 Français ; on compte aussi 964,064 domestiques. et 629,093 fonctionnaires! Enfin, mentionnons 49,708 individus dont la profession est inconnue, et 277,943 personnes dont on a pu déterminer le genre d'emploi !

Ce qu'il en coute.

Ces jours derniers, le parlement anglais a voté la somme de £16,000,000, pour crédits de guerre.

Il n'est peut être pas sans intérêt, à ce propos, de rappeler les chiffres des crédits déjà votés par ce parlement.

En octobre 1899, il y a exactement quinze mois, Sir Michael Hicks-Beach, le chancellier de l'Echiquier, demanda et obtint le vote d'une première sommes de 10 millions de livres sterling. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il déclara que ces crédits seraient suffisants pour couvrir tous les frais de la campagne jusqu'au 1er mars 1900, et qu'il y avait toute apparence qu'à cette date la guerre serait terminée.

Le 13 février 1900, les apparences ayant trompé Sir Michael Hicks-Beach, le chancellier de l'Echiquier déposa une demande de crédits supplémentaires s'élevant à 12 millions de livres sterling qui furent également votées.

Le 12 mars, une nouvelle somme de 31 millions de livres sterling vint s'ajouter aux crédits antérieurs, et, le 27 juillet, quelques jours avant la séparation de la Chambre des Communes, Sir Michael Hicks-Beach obtint un dernier crédit.

Cela fait donc, à l'heure actuelle, en chiffre rond, un total de 70 millions de livres sterling c'est-à-dire de 350 millions de dollars qui ont été votés par le Parlement et, bien entendu, dépensés par le gouvernement.

Le "Daily Mail", dont il n'y a pas de raison de suspecteur l'exactitude d'informations en cette mariere, déclare qu'en fin de compte les crédits demandés par le gouvernement ne tarderont pas à s'élever à 100 millions de livres sterling.

AVIS

Par la présente, avis est donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la prochaine session, par la Cour Suprême de l'Ordre Independant des Forestiers pour un acte:

1o. Déclarant que tous les débits, intérêts, droits, créances, effets, propriétés mobilières et immobilières et mixtes appartenant à la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers incorporé sous les stipulations du chapitre 167 de R. S. O., 1877 (la Provincial Corporation), furent depuis le second jour de mai 1899 investis dans la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, incorporé par un acte du Parlement du Canada, chapitre 104. des statuts de 1889 (Dominion Corporation).

2o. Déclarant que les Membres dans la dite Provincial Corporation, le dit second jour de mai, 1889, devinrent, à, la dite date, Membres de la dite Dominion Corporation et soumis aux lois et a la Constitution de la dite Dominion Corporation, mis en vigueur à differentes époques.

3o. Pour les amendements suivants et autres de son acte d'incorporation et de l'acte amendé.

(a) Amendement à la section 4 des statuts de 1889 comme amendé par le chapitre 51 des statuts de 1896, section concernant les pouvoirs de l'ordre à posséder des immeubles pour faire concorder la dite section avec le chapitre 120 des statuts d'Outario de 1896, en preserivant que la valeur des immeubles que peut posséder la Court Suprême de l'ordre Independant des Forestiers (à l'exception de ses succursales) ne doit pas excéder en tout, à aucune époque la valeur annuelle de vingt mille dollars.

(b) Amendement à la section 6 du dit chapitre 104 des statuts de 1889, pour prescrire que les tonds de surplus de la societé pourront, en plus des securités specifiées dans la dite section, être investies en l'une quelconque de securités autorisées par la section 50 de l'act d'assurance.

(c) Amendement à la sous section 3 de la section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 pour prescrire que le rapport annuel sur la situation et les affaires de l'ordre requis par la dite sous-section de la part du Chef Ranger Suprême, et du Secretaire Suprême, pourra en l'absence du Chef Ranger Suprême être fait par le Chef Ranger Suprême précedent ou pour le Vice-Chef Ranger Suprême.

(d) Amendement à la Sous Section 7 de la Section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 (qui prescrit que sur les applications et les certificats en usage par l'ordre au Canada, doivent être inscrits en evidence les mots "Cette societé n'est pas tenue par la loi de maintenir le fond de réserve qui est exigé des compagnies d'assurance ordinaires") pour substituer aux mots "cette societé" les mots "La societe Fraternelle de Benefice."

(e) Amendement à la sous-section 8 de la section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 (qui prescrit que les mots "systeme de côtes.' soient imprimés en gros caractéres en tête de chaque police, de chaque application circulaire, et de chaque annonce) par la substitution des mots "Systeme de la Société Fraternelle de Benefices "aux mots" systéme de cotes."

(f) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1897, Section 10, en substituant le mot "Taxes" aux mots "Taxe de Capitation" dans la seconde ligne et la dixième ligne de la dite section.

(g) Déclarant le titre court de la Suprême Cour de l'Ordre Indépendant des Forestiers devant être "L'Ordre Indépendant des Forestiers."

Ecrit et daté à Toronto ce 20ième jour de novembre, 1900.

JOHN McGILLIVRAY, Q. C.
Avocat pour les solliciteurs.

Naissance

Nous avons omis d'annoncer le 13 novembre dernier la naissance de melle Hamelin fille de Mme. Jos. Hamelin de S. Laurent. Parrain : Monsieur Gedeon Lachance de St. Eustache, Maraine Mademoiselle Elise Lagimediere de Lorette.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 27 DECEMBRE 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Nos souhaits.

Encore quelques jours chers lecteurs et nous allons entrer dans un nouveau siecle, le vingtième siècle.

Un fait de cette importance vaut d'être célébré autrement que par les souhaits ordinaires, politesses vieillottes et démodées des jours de l'an du commun.

Nous laisserons donc de côté, si vous le permettez, les souhaits de bonheur et de prospérité et de longevité pour vous et vos familles; ces souhaits là, d'ailleurs, nous ne cessons de les faire chaque jour pour vous et qui mieux est, nous travaillons chaque semaine pour en assurer la réalisation.

Les nombreux remèdes patentés, affichés dans nos colonnes, vous assureront si vous en usez, la santé.

Les nombreux conseils et renseignements de tous genres, sur l'agriculture, sur la conduite des affaires, la morale etc......qui chaque semaine foisonnent dans L'ECHO vous indiquent le moyen de réussir.

Enfin la lecture chaque semaine de L'ECHO vous procure un délassement, réglemente vos humeurs, comme disait Diafoirus, et par la même, facilite votre achenimement vers la centaine.

Ainsi donc, ce serait une répétition inutile, un duplicata, que de vous souhaiter ce que nous travaillons si bien à vous procurer.

Mais que vous souhaiter alors?

De l'or plein vos coffres? peuh! ça ne vaut gueres la peine. D'ailleurs, le Klondyke n'est-il pas là pour ceux qui rêvent du Veau d'or?

Un bon mari pour les jeunes filles? une bonne femme pour les garçons?

Bah! tous les maris sont bons, toutes les femmes sont bonnes; à la longue on s'accoutume à tout; il suffit d'un peu de patience.

Tous ces souhaits là, ne valent pas un ravaudage après une vieille paire de bas.

Il nous faudrait pour saluer cette aurore de siècle, un souhait plus général, universel, quelque chose qui profita non seulement à l'individu mais encore à la communauté.

Eh bien! mais, j'ai votre affaire. Je vous souhaite chers lecteurs, de lire L'ECHO DE MANITOBA chaque semaine jusqu'à la derniere semaine du 20me siècle!

Voila un souhait "aurore de siècle" qui fera certainement vos delices, et qui fait delicieusement l'affaire de L'ECHO DE MANITOBA.

De cette façon là, tout le monde sera content.

Ah, pardon, j'oubliais! ....

C'est le confrère du coin du Pont qui va la trouver mauvaise!

Helas! Lafontaine l'a dit depuis longtemps, "L'on ne peut contenter tout le monde et...... le MANITOBA."

Un projet dangereux

A Morden l'autre semaine, le prmier ministre Roblin a annoncé publiquement son intention d'introduire dans l'acte des Ecoles une clause rendant l'instruction obligatoire dans la Province pour les enfants de 6 a 12 ans.

Cette déclaration est d'une importance capitale. En principe l'on ne peut refuser le droit à tout gouvernement, de prendre les mesures qu'il juge les plus efficaces pour repandre l'instruction parmi les populations dont il est chargé d'assurer le développement et la prospérité.

A moins de nier que l'instruction soit un facteur important dans le développement des populations, ce qui serait une absurdité, il faut admettre que le gouvernement a non seulement le droit mais encore le devoir absolu de faire tout en son pouvoir pour rendre aussi efficace que possible, et pour généraliser le plus possible l'instruction du peuple, de l'enfance surtout.

Ceci admis, il reste à considérer la valeur intrinségue et relative des mesures qu'un gouvernement juge à propos de mettre en vigueur pour arriver à ce but légitime; la généralisation de l'instruction.

Le droit des gouvernants và-t-il jusqu'à pouvoir rendre obligatoire cette instruction?

Strictement, et toute autre considération mise à part, il semble bien que l'Etat a les mêmes droits en ce qui regarde le développement intellectuel de ses administrés, qu'il possède à l'égard du developpement matériel.

Si on lui reconnait le droit d'imposer des taxes pour assurer le progrès matériel des municipalités, de la Province, on ne peut raisonnablement lui refuser le droit d'imposer l'assistance obligatoire aux écoles, assistance qui en généralisant l'instruction, tend à améliorer la condition intellectuelle de la population.

Nul ne songe à nier à l'Etat le droit absolu de travailler à élever le niveau moral du peuple: les lois, les cours de justice, les penalités sont la sanction de ces droits.

A un point de vue purement abstrait et juridique le gouvernement parait donc être en droit d'imposer l'instruction obligatoire.

Voilà pour la théorie; en pratique le problème est autrement compliqué.

D'abord, il y a instruction et instruction.

L'Etat a le droit de favoriser et de développer l'instruction, il n'a pas le droit de favoriser tel ou tel système d'instruction à l'exclusion de tout autre; s'il le fait il intervient alors avec le droit du père de famille. Il y a abus.

L'Etat a le droit de dire à tout père de famille, qui est une unité de l'ensemble et comme tel tenu d'apporter sa part à la prospérité morale et matérielle de la communauté, l'Etat a le droit de lui dire:

Je t'oblige à faire instruire ton enfant.

Mais il n'a pas le droit de lui dire: je t'oblige à faire élever ton enfant de telle ou telle façon.

Car l'instruction, l'instruction primaire surtout, a avant tout pour but la formation morale de l'enfant, par le developpement raisonné de son jugement.

Il est évident que pour arriver à ce but, chaque citoyen doit avoir le droit absolu de recourir et de recourir uniquement aux sources particulières de morale qui lui sont propes, c'est-à-dire, à la religion qu'il professe.

Tout ce que l'Etat a le droit d'exiger c'est que l'enfant soit élevé de façon à devenir un citoyen d'une moralité parfaite capable d'exercer sainement son jugement, son libre arbitre; l'instruction pédagogique n'a d'autre but que d'arriver à ces fins, d'y aider en fournissant des moyens auxiliaires précieux par la lecture, l'ecriture, la connaissance judicieuse des choses de la nature et du passé.

Or, nous n'avons pas besoin de discuter longtemps pour reconnaitre qu'ici au Manitoba, la minorité catholique ne jouit point de l'amplitude de ces droits, et par suite le gouvernement ne peut en justice, rendre obligatoire une forme d'instruction qui est susceptible de lèser les droits indéniables de tout père de famille catholique.

Dans les circonstances présentes le gouvernement Roblin n'a donc pas moralement le droit d'imposer l'instruction obligatoire, tant qu il n'aura pas modifié la loi scolaire de façon à assurer l'entière liberté de l'enseignement.

Bien plus, la mise en force d'une loi rendant l'instruction obligatoire, constitue pour l'avenir un danger serieux pour la minorité catholique.

Admettez qu'il plaise à un gouvernement de nous enlever les concessions partielles dont nous jouissons, qu'il lui plaise de revenir à la loi de 1890, dans quelle position seront nous, si la loi oblige les parents à envoyer leurs enfants à ces écoles?

Décidément, la déclaration de M. Roblin est un bloc enfariné dont il se faut méfier. Qu'en pense l'organe français de M. Roblin?

On ne Blanchit Pas un Negre

L'organe français de M. Roblin au Manitoba fait de son mieux pour innocenter le parti conservateur de son attitude coupable durant les récentes élections fédérales.

Pour des gens dont toute la vie s'est passée à repêter au peuple que le seul, l'unique parti ami des Canadiens français, le seul grand, le seul noble, le seul sur lequel ils pussent compter, etait le parti conservateur, il est aisé de comprendre qu'ils ne voient pas sans une amertume cruelle, dégringoler l'échafaudage sur lequel ils avaient, avec tant de constance platré leurs trompeux décors.

Ils auront beau nier et se démener, tous leurs bonniments ne sauraient travestir des faits dont tout le monde a pu juger en toute connaissance de cause.

Pour excuser les chefs, et les exonérer de leur complicité evidente, la feuille du coin du Pont, cite triomphalement leurs pompeuses déclamations:

La belle histoire? Ni Sir Ch. Tupper, ni Hibbert Tupper, ni H J. Macdonald, ni Foster ne sont à ce point devenus idiots que d'aller publiquement insulter les Canadiens français; ils n'ont point assez perdu l'esprit pour rprêcher ouvertement la guerre de race.

Ils sont bien trop rusés, ce sont de trop fins matois pour cela.

Ils se contentent de donner le branle en accusant Monsieur Tarte de trahir l'empire; Sir W. Laurier d'avoir hesité à envoyer les contingents, ou bien dans Quebec d'être trop anglais, puis ils laissent à leurs organes, le MAIL and EMPIRE, le STAR, le MORNING TELEGRAM et tutti quanti, de broder sur ces motifs et d'en déduire peu à peu les conséquences.

Mais eux, les chers agneaux du bon Dieu, ils sont innocents comme l'enfant qui vient de naitre!!

Ces fumisteries là, ont fait leur temps avec le public qui aujourd'hui ne se laisse plus berner aussi aisément; le resultat des élections fédérales l'a bien montré.

Si l'on pouvait encore douter, il suffirait de lire le discours de Sir Ch. Tupper à Winnipeg, celui de H. J. Macdonald à Morden.

Ce sont de part et d'autre la poursuite de la même tactique contre M. Tarte, tête de turc commode pour exciter sans trop se compromettre l'elément anglais contre les électeurs de Québec fideles supporteurs du traitre, etc

Rien n'est plus lamentable que l'attitude piteuse et rageuse de Sir Ch. Tupper, sa campagne dans la Colombie anglaise aux côtés de Clarke Wallace semble l'avoir achevé, il rêve tout haut de Tarte son cauchemar, il ne peut se defendre d'en parler; il ne parle que de cela!

L'organe français de M. Roblin fait une laide besogne en defendant envers et contre toute évidence, les chefs conservateurs

Nous lui conseillons de lire l'article du Colonist de Victoria que nous reproduisons plus loin, et si cela ne suffit pas nous pourrons lui citer d'autres documents non moins convaincants. Nous en avons de quoi remplir nos colonnes pendant toute une année.

S'il lui reste le moindre sentiment de pudeur, la moindre fierté au cœur, qu'il se taise et ne cherche point à blanchir des nêgres, sous pretexte que ce sont des bleus.

Notes Editoriales

Monsieur B. Rodgers depute de Manitou vient d'être nommé ministre des travaux Publics, ce qui porte le nombre des ministres du Cabinet Roblin à cinq, tout comme au temps du gouvernement Liberal. Le cabinet se trouve desormais composé de Messieurs, Roblin, Campbell, Rodgers, Davidson et McFadden.

Mais que devient dans tout cela la clause formelle de la plateforme conservatrice, qui denoncait la présence de cinq ministres dans le cabinet Provincial et affirmait la necessité de reduire ce nombre à trois?

Où sont les neiges d'antan??

Industrie Laitiere

(Suite)

LA QUALITE DE NOS BEURRES

On apprend de la Colombie que nos beurres de beurreries (à part quelques rares exceptions) donnent satisfaction, quand ils sont frais, mais qu'ils ne se conservent pas. Dans les conditions actuelles, il faut la vente journalière, l'expédition rapide et la consommation immédiate des produits.

C'est un grave inconvenient avec la perspective d'une augmentation considérable, dans la production de cette denrée, et par le fait que nous sommes éloignés des marchés d'exportation.

Le marché de la Colombie ne peut consommer notre beurre d'été à mesure qu'on le produit. Il faut donc en garder une partie jusqu'à ce que la qualité soit detériorée. On en cherche l'écoulement sur le marché de Montréal pour l'exportation en Angleterre. Mais comme nos meilleurs beurres d'été ne sont que des produits de seconde qualité, il en resulte pour nous un grand désavantage pour ce commerce d'exportation. En voici la preuve:

Au mois de juillet dernier, le beurre d'exportation valait à Montréal 22 cents par livre. Au Manitoba, pour le marché de la Colombie il valait 18 cts. Différence, 4 cents par livre. J'achetai alors un char de beurre d'une des meilleures beurreries de la partie Nord-Ouest de cette province. Cette beurrerie très considérable possède un excellent réfrigérateur, et le char de beurre en question était le résultat d'un mois de fabrication. De sorte qu'une quantité considérable de ce beurre était frais, et le plus vieux avait un mois d'âge.

J'expédiai ce beurre à Montréal. Rendu à destination il coûta entre 19½ à 19¾ cents. Si la qualité avait été satisfaisante ce beurre aurait pu être immédiatement expédié avec profit en Angleterre. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. Le rapport le classifie dans les 2emes qualités, impropres à l'exportation, et voici les dernières nouvelles que nous avons eues.

MONTREAL, 28 août 1900.

S. M. Barre, 240 Rue King, Winnipeg:

Cher monsieur—"Le marché du beurre est plus tranquille. Il a été impossible de revendre avec profit le char de beurre que vous nous avez expédié. Nous serons peut-être obligés de vous le renvoyer à notre compte pour le marché de la Colombie."

Bien à vous,
A. A. AYERS & Cie.

Comme la maison A. A. Ayers et Cie, nous a acheté des quantités considérable de beurre et de fromage, il y a quelques années, j'ai cru devoir leur demander leur opinion sur la qualité général de ces produits Voici la réponse:

MONTREAL, 13 octobre, 1900.

S. M. Barre, 240 Rue King, Winnipeg:

Cher Monsieur,—En réponse à votre lettre du 20, nous avons l'honneur de vous dire: Le défaut principal du beurre et du fromage du Manitoba, c'est une saveur particulière. Le beurre est enclin à devenir huileux et à prendre un goût de poisson. Nous croyons que cela provient dans une grande mesure du manque de soins, de propreté, durant la traite et durant les manipulations du lait ou de la crême sur la ferme avant leur expédition aux fabriques et peut être aussi aux mauvaises odeurs qui peuvent exister autour de certaines fabriques.

Bien à vous,
A. A. AYERS & Co.,

La personne qui décrit la nature et la cause de ces défauts, connait son affaire. Elle met le doigt sur la plaie de notre industrie; car, de la malpropreté, du manque de soin dans la préparation du lait et de la crême avant leur expédition aux fabriques et de la malpropreté de certaines fabriques, viennent la plupart des difficultés que nous éprouvons dans la fabrication et la

(Suite à la 5ième page).

Presque une Fable

Un liseron, madame, aimait une fauvette.
—Vous pardonnerez bien cette idée au poète,
Qu'une plante puisse être-éprise d'un oiseau—
Un liseron des bois, éclos près d'un ruisseau,
Au fond du parc, au bout du vieux mur plein de breches,
Et qui, triste, rampait parmi les feuilles sèches,
Ecoutant cette voix d'oiseau dans un tilleul,
Etait au désespoir de fleurir pour lui seul.
Il voulut essayez, s'il en avait la force
D'enlacer ce grand arbre à la rugueuse écorce
Et de grimper là-haut, là-haut, près de ce nid.
Il croyait, l'innocent, que quelque chose unit
Ce qui pousse et fleurit à ce qui vole et chante,
—Moi, son ambition me semble assez touchante,
Madame, vous savez que les amants sont fous
Et ce qu'ils tenteraient pour être auprès de vous.—
Comme le chasseur grec, pour surprendre Diane,
Suivait le son lointain du cor, l'humble liane
De ses clochetons bleus semant le chapelet
Monta donc vers l'oiseau que son chant décelait,
Atteindre la fauvette, la charmer, quel rêve!
Hélas! c'était trop beau; car la goutte de sève
Que la terre donnait à ce frêle sarment
S'épuisait. Il montait, toujours plus lentement:
Chaque matin se fleur devenait plus débile;
Puis, bien que liseron, il était malhabile;
Lui, né dans l'herbe courte où vivent les fourmis.
Là, le vent est trop rude et l'ombre est trop épaisse.
—Mais tous les amoureux sont de la même espèce,
Madame;—et vers le nid d'où venait cette voix,
Montait, montait toujours le liseron des bois.
Enfin, comme il touchait au but de son voyage,
Il ne put supporter la fraîcheur du feuillage,
Et mourut en donnant, le jour de son trépas!
Une dernière fleur que l'oiseau ne vit pas
—Comme vous soupirez. vous baissez la tête,
Madame... Un liseron adore une fauvette.

FRANCOIS COPPEE.

Ce Qu'il Faut Enseigner Aux Jeunes Filles

Enseignez-leur la confiance en soi, bien comprise.

Enseignez-leur à faire du pain.

Enseignez-leur à confectionner les chemises

Enseignez-leur à pouvoir reviser et corriger les comptes de leurs fournisseurs.

Enseignez-leur à porter des chaussures épaisses et confortables.

Elevez les suivant leur position.

Montrez-leur à blanchir et à repasser leur linge.

Montrez-leur à faire elles-mêmes leur robes.

Montrez-leur que dans une piastre il n'y a que cent cents.

Enseignez-leur à faire bien cuire les mets de touts sortes.

Montrez-leur à ravauder les bas et à coudre les boutons.

Enseignez-leur à porter avec dignité une simple robe d'indienne.

Donnez-leur une bonne et solide éducation.

Enseignez-leur à tenir plus de compte des bonnes qualités que de la richesse des pretendants à leur main.

Enseignez-leur qu'une bonne et rougeaude espiègle vaut cinquante consomptives.

Initiez-les parfaitement à tous les mystères de la cuisine, de la salle à manger et du salon.

Faites-leur comprendre que ce qu'on dépense de moins que son revenu est de l'épargne.

Enseignez-leur à n'avoir aucun rapport avec les jeunes gens de mauvaise conduite.

N'oubliez jamais que, de vos conseils dépendra le bonheur de leur avenir.

Concours de Beauté

Le fameux concours de beauté pour l'Exposition pan-américane de Buffalo vient de se terminer à New-York. Ce concours avait pour but de choisir les deux plus belles femmes de l'Amérique, une blonde et une brunette afin de représenter les types les plus parfaits de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud à l'Exposition de Buffalo en 1901.

Un comité de dix juges, ayant le sénateur Chauncy M. Depew pour président, a fait choix entre des milliers de photographies envoyées à New-York. Ont été e lues Mlle Maude Coleman Wood de Charlottesville' Virginie, pour représenter l'Amérique du Nord, et Mlle Maxime Elliotte (Mme N. C. Goodwin), une brupour représenter l'Amérique du Sud.

POUR RIRE

Le petit Bob, qui est très espiègle, avait entendu dire en classe, par son professeur, que l'homme, d'aprés Darwin, descend du singe.

Il demande donc à son père si cela est vrai.

Le père, impatienté, lui répond:

—Pour toi, c'est possible, mais pas pour les autres hommes.

L'EMPLOYÉ. — Monsieur, pouvez-vous me donner un jour de congé pour assiter aux obsèques de ma grand'mère?

Le PATRON. — Accordé, mais n'oubliez pas de dire à votre aieule qu'elle compromettrait gravement votre situation si elle venait encore à mourir cette année.

— Est-il vrai, conducteur, que la machine est à la queue du train? demanda une vieille dame avec anxiété.

— Oui, madame, nous en avons une à chaque bout du train; il nous faut une machine de renfort pour monter la côte.

— Mon Dieu, comment faire? gémit la vieille dame, désolée, moi qui ne peux pas supporter de voyager le dos tourné à la locomotive.

Une dame reprochait à un boucher sa cruauté parce qu'il tuait les petits agneaux.

— Madame, répondit-il, vous ne voudriez pas les manger vivants.

Une Belle Trouvaille

Butte City, Montana, 19.

Un événement extraordinaire a causé toute une excitation dans les cercles miniers de notre district. Un jeune canadien, du nom de C. A. D'Amour, vient de frapper, dans le comté de Madison, un filon d'or qui lui rapportera des millions de dollars, d'après ce que disent les experts.

Il y a quelques années, le jeune D'Amour arrivait ici avec juste le montant pour acheter une vieille mine de quartz, vidée depuis longtemps et connue sous le nom de Kearsage.

Il faut remarquer qu'il y a quelques vingt ans, cette mine avait produit en or cent vingt millions de dollars. D'Amour s'était fait le raisonnement que la veine-mère n'avait pas dû être attaquée complètement et qu'il y avait un bon risque à sacrifier son travail pour découvrir cette veine.

Des experts qui ont visité la trouvaille de D'Amour, ces jours derniers, déclarent qu'elle contient le dépôt le plus considérable de quartz d'or du monde entier.

Un Tigre Echappe

Depuis quelques jours, tout le pays situé entre Builth et Illandrindrod-Wells (Angleterré) est en proie à une véritable terreur Un tigre échappé d'une ménagorie sème partout l'effroi et la dévastation. Sur un troupeau de cent trente moutons, auquel il s'est attaqué, l'autre jour, vingt-huit ont été mis à mort et deux chiens ont été dévorés En outre, il a dépécé un cheval, un âne, un veau, huit chèvres, douze canards et cinquante-trois poules.

Les chasseurs de la région, réunis en bande, ont organisé une battue, mais le carnassier reste introuvable. Les écoles ont toutes fermé leurs portes, les fermes sont barricadées et mises en état de soutenir un siège, et les diligences refusent de faire le service à travers la Wye Valley.

Il est question de réquisitionner une compagnie de fusiliers pour mettre à la raison ce tigre déchainé. Le dompteur n'en revient pas; dans une interview il a déclaré que "c'était la bête la plus douce de sa ménagerie et qu'il était presque timide."

Que serait-ce, justes dieux, si les collègues du tigre, qui n'ont ni sa douceur ni sa timidité, venaient à s'échapper?

L'absinthe

Dans une séance à la chambre des députés, M. Vaillant, député socialiste de la Seine, a présenté une résolution demandant au gouvernement d'interdire la fabrication et la vente de toutes les boissons alcooliques déclarées "dangereuses" par l'Académie de medecine.

Cette résolution est principalement dirigée contre l'absinthe, dont la consommation a doublé en France depuis 1894 et s'élève maintenant à dix millions de litres par an.

M. Vaillant et plusieurs autres députés ont parlé des ravages causés par l'absinthe dans la population des grandes villes.

"L'accroissement de la consommation de l'absinthe, a dit M. Vaillant, marche de front avec l'augmentation des cas de folie, et celle-ci finira par devenir une maladie nationale"

La chambre des députés a adopté à l'unanimité la résolution de M. Vaillant.

NOUVELLE ACENCE

M. Eugène Defoy, Marchand de St. Boniface, Man., des PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD, et sont actuellement en état de fournir a toutes demandes de gros et de détail aux même prix qu'à Montréal.

Consultations gratuites.

Les personnes maladcs qui désireraient consulter nos médeeins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie Chmiste Bonard.

No. 202 Rue St. Denis, Montréal Que

Instituteur.

On demande, pour le 1er janvier, un instituteur ou une institutrice dument qualifiés pour enseigner le français et l'anglais. S'adresser à

M. MOISE COURCHENE,
Oak Lake, Man.

Revue du Marche

Le blé commence a être expédié, et les envois augmentent de semaine en semaine. Cette semaine 980 wagons ont été insinspectés à Winnipeg alors que 741 seulement l'avaient été la semaine dernière.

Une bonne partie de ce blé, va directement dans les grandes meuneries, Ogilvie ou Lac des Bois.

Un fait remarquable est que cette année le gros de l'expedition du blé au lieu de se faire par Buffalo et New-York pour l'exportation, s'est dirigé à l'est sur Montréal.

Les meuneries d'Ontario sont à la recherche du blé du Manitoba et la semaine dernière des demandes ont été faites offrant de payer 92 cts pour No. 1 dur.

Les propriétaires d'élévateurs, aussi bien que les marchands de grains se plaignent amèrement de n'avoir aucun profit jusqu'à ce jour en raison de la petite quantité de produits et des prix élévés qui n'ont cessé d'exister. Beaucoup d'elevateurs fermeront sans doute d'ici peu.

A Winnipeg les affaires sont bonnes ; et l'on signale de tous côtés, plus de facilités dans les recouvrements de comptes.

La saison d'hiver s'annonce comme favorable pour le travail dans les chantiers ; l'on se plaint de ne puovoir trouver suffisamment de bras. Cette activité dans les chantiers ne contribuera pas peu à aider la Province et à contrebalancer la semi disette de blé.

MARCHE DE WINNIPEG.

Blé No 1 dur 79 cts livré à Fort William.
Blé No 2 dur 75 cts ½.
Blé No 3 dur 69 cts ½.
Blé No 3 northern 13 cts ½.
Blé tough 2 hard 69 cts.
Blé tough 3 hard 63 cts.
Blé tough 3 northern 60 cts ½.
Farine, Lac des Bois 5 roses $2.10.
Farine, Red Patent $1.95.
Farine, Medora $1.60.
Fanine, XXXX $1.35.
Farine, Ogilvie Hungarian $2.10.
Farine, Glenora $1.95.
Farine. Manitoba $1.60.
Farine, Imperial XXXX $1.20.
Issues, Son, $12 la tonne en poches.
Issues, Gru, $14 la tonne en poches.
Groins Cassés, Orge et Avoine $23 la tonne.
Blé, on qaye dans la Province de 50 à 68 cts. La qualité générale étant No. 3 uorthern.
Avoine, en chars a Winnipeg, on paye 34 à 35 cts. En campagne on achete de 27 à 28 cts.
Orge, de 34 à 36 ctt.
Lin, 01.40 à .1.45.
Foin, de $7.00 à $7.50.
Beurre ordinaire de 14 à 13 cts ½.
Beurre frais de à 16 ctr.
Legumes, Patates 40 cts.
Oenfs, 18 cts pour oeufs frois

Decore

Mr. Emile Galibert, chef de la maison Galibert de Montreal, et président de la chambre de Commerce francaise de Montreal vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous applaudissons vivement à cette récompense si meritée, par toute une vie de travail, out d'honneur et de devouement aux plus nobles intérêts.

Monsieur E. Galibert, est né en France, et depuis de nombreuses années dirige à Montreal une maison de commerce fort importante, qui à l'exposition de Paris a recu de nombreuses recompenses.

Il est egalement l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'etablissement de la ligne Franco-Canadienne.

L'Aiglon

Les deux représentations de l'Aiglon, à New York, ces jours derniers ant rapporté $47,000, et Edmond Rostand, l'auteur de ce beau drame, a touché une bonne partie de cette somme. Les quelques compatriotes qui ont honte de parler leur langue en public feraient bien de songer aux $47,000 que les Anglais de New York viennent de donner pour entendre parler en public la belle langue française.

(Suite de la 2ième page.)

vente du beurre et du fromage. On nous dira peut-être que nous sommes dans une jeune province où les conditions qui accompagnent l'organisation des fermes, sont encore très primitives, nous l'admettons; mais cela n'amoindrit pas l'importance de nos devoirs à ce sujet, ni les inconvénients et les pertes encourues par la négligence à les accomplir.

Il est indiscutable que le présent système de beurreries est dans une grande mesure la cause des défauts actuels de nos beurres, car le système du transport de la crême, (à part de rares exceptions) le seul possible en cette province, est très inférieur à celui des beurreries centrifuges des provinces de Québec et d'Ontario, où tout le lait est apporté aux fabriques et manipulé par les experts d'après les principes scientifiques modernes —Mais ce système du transport de la crême est susceptible de grandes améliorations, d'abord chez les cultivateurs, et ensuite dans les fabriques.—Il faut une réorganisation complète.

Voilà l'état actuel de l'industrie laitière au Manitoba. Ce n'est pas flatteur mais c'est exact. Nous produisons assurément d'excellents beurres et fromages, mais en général la qualité est très inférieure aux produits de Québec et d'Ontario qui encombrent nos marchés, et le plus tôt nous nous rendrons compte de la gravité de la situation, le mieux ce sera pour les intérêts généraux de l'agriculture en cette province.

(A suivre.)

L'Industrie Francaise

L'industrie française va recevoir une commande formidable d'un gouvernement étranger, une commande comme jamais une nation n'en fait à un pays voisin.

On sait que la guerre soutenue par l'Espagne contre les Etats-Unis lui a coûté la presque totalité de ses forces navales, détruites à Cavite, pour une part, et pour l'autre, à Santiago de Cuba.

Des crédits viennent d'être votés par les Chambres espagnoles pour la reconstitution des escadres nécessaires à la défense de la péninsule.

Ces crédits seront appliqués à la construction de: huit cuirassés d'escadre de douze mille tonnes chacun, quatre croisseurs cuirassés de huit mille tonnes, cent torpilleurs.

La construction de ces cent douze bâtiments de guerre sera confiée exclusivement à des chantiers français, et ils devront être tous livrés dans l'espace de dix ans.

Les crédits sont répartis en vingt-cinq annuités.

L'amour propre national français est délicatement touché par l'hommage rendu à son industrie, mais on dit qu'il y a de grandes déceptions de l'autre côté de la Manche où quelques constructeurs espéraient bien participer à la colossale commande du gouvernement espagnol.

Avis de Demande de Divorce

Avis est par les presentes donné que John Higgs Brewster, section trente trois (33) dans le Township Sept (7), Rang dix (10) Ouest du premier principal Meridien dans la Province de Manitoba dans la Municipalité de Norfolk Sud, Cultivateur dans la dite Province, fera application au Parlement du Canada, à la Session prochaine pour obtenir un bill de divorce d'avec sa femme Easter Brewster résidante dans la dite Municipalité pour adultère.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 8ème jour d'Août A. D. 1900.

CAMERON & PHILLIPS
Solliciteur pour le Demandeur.

BELCOURT & RITCHIE,
Agents à Ottawa pour le Solliteur du Demandeur.

ABATTEMENT

L'abattement chez les personnes de tout âge, après un lèger exercice annonce la faiblesse du sang qu'il faut combattre avec les PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD.

SUITE D'EXCES DE FATIGUES

A ceux qui sont épuisés par un excès de fatigues, les PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD rendent la force, la santé, la vigueur.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. —Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix. SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S DENTISTE
204 McINTYRE BLOCK.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m.
Phone 110

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main

LA GRIPPE

La grippe fait beacoup de victimes chaque année, mais non pas chez ceux qui emploient le BAUME RHUMAL.

NOUVELLES LOCALES.

Une jolie résidence à louer à St. Boniface. S'adresser à A. Gauvin.

N'oubliez pas d'aller chez ALLAIRE & BLEAU pour vos ferronneries, ferblanteries, huiles et peintures, papier à bâtisse, poêles à cuisine, fameux poêles (air tight excelsior) le meilleur poêle à chauffer sur le marché.

Elections Municipales

Dans la Municipalité de St. Francois, Monsieur Prefontaine a été élu prêfet.

Dans Montcalm M. N. Comeault à été élu prêfet par une grosse majorité contre Mr. Graveline son concurrent.

Dans La Broquerie, M. I. Richer a été réelu prêfet par 116 voix de majorité contre Mr. de Montigny.

Fiancailles

On annonce officiellement les fiançailles du prince Louis Napoléon Bonaparte avec la grande Duchesse Hélène, fille du grand Duc Vladimir, de Russie.

Le prince Louis, qui sert depuis 15 ans dans l'armée russe, est général de cavalerie.

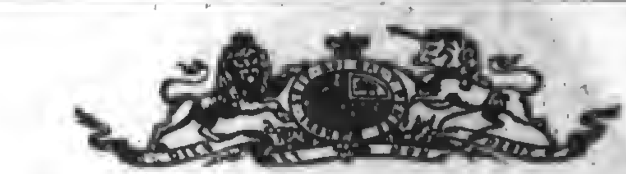
Il jouit de l'amitié du tzar et a toujours été traité par lui comme un membre de la famille impériale.

Deces

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mr. Joseph Lemire, de Richer P. O. qui a succombé la semaine dernière après une longue maladie. Nos compliments de condoleance.

Instituteur demande

Un instituteur qualifié trouvera de l'emploi immédiatement en s'adressant à M. MAX. TRUDEL, Sec.-Trésorier, Makinak.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de premère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière